

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00148

Numéro SIREN : 809 233 471

Nom ou dénomination : WAGA ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2018 sous le numéro de dépôt A2018/001738

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
GRENOBLE



1348191

Dénomination : WAGA ENERGY
Adresse : 14 chemin Des Clos 38240 Meylan -FRANCE-
n° de gestion : 2015B00148
n° d'identification : 809 233 471
n° de dépôt : A2018/001738
Date du dépôt : 15/02/2018

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil
d'administration du 06/02/2018



1348191

WAGA ENERGY

Société Anonyme au capital de 109 918 euros
Siège social : 14 chemin des Clos – 38240 MEYLAN
809 233 471 R.C.S. GRENOBLE

REGISTRE DE COMMERCE
DE GRENOBLE

10771103

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le six février, à quatorze heures,

les membres du Conseil d'Administration de la société WAGA ENERGY, Société Anonyme au capital de 109 918 euros divisé en 109 918 actions de 1 euro de valeur nominale chacune (ci-après « **la Société** »), se sont réunis au siège social sur convocation du Président – Directeur Général effectuée par mail à chacun d'eux en date du 30 janvier 2018

Il résulte du registre de présence que :

- Monsieur Mathieu LEFEBVRE, Président Directeur Général et Administrateur, est présent ;
- Monsieur Pascal MAUBERGER, Administrateur, est présent ;
- Monsieur Benoît LEMAIGNAN, Administrateur, est présent ;
- La société AIR LIQUIDE INVESTISSEMENTS D'AVENIR ET, DE DEMONSTRATION (ALIAD), Administrateur, représentée par Monsieur Marc DAVID, est présente ;
- La société LES SAULES, Administrateur, représentée par Monsieur Amaury BIERENT, est présente ;
- La société STARQUEST ANTI-FRAGILE 2015, Administrateur, représentée par Monsieur Arnaud DELATTRE, est présente par voie téléphonique.

Monsieur Mathieu LEFEBVRE, Président du Conseil d'Administration, constate que les administrateurs présents réunissent au moins la moitié des membres en fonction (3 membres sur les 6) et qu'ainsi, par application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cooptation d'un nouvel administrateur (Dominique Gruson) en remplacement d'un administrateur démissionnaire (Pascal Mauberger) conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce
- Pouvoirs pour formalités.

**COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR (DOMINIQUE GRUSON) EN
REMPACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE (PASCAL MAUBERGER)
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-24 DU CODE DE COMMERCE**

Mathieu LEFEBVRE indique aux Administrateurs que Monsieur Pascal MAUBERGER a fait part à la Société, par lettre séparée en date du 5 février 2018, de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur avec effet à compter du Conseil d'Administration de ce jour et propose de bien vouloir coopter, en son lieu et place, Monsieur Dominique GRUSON, en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 alinéa 1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration **prend acte** de la démission de Monsieur Pascal MAUBERGER de son mandat d'Administrateur, à compter de ce jour et le remercie vivement pour les efforts qu'il a déployés dans ce cadre depuis sa nomination.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, de coopter :

- **Monsieur Dominique GRUSON**,
Né le 16/05/1958 à St. Nour Des Forêts (94),
De nationalité française,
Demeurant 54 Quai de Champigny - 94210 LA VARENNE ST HILAIRE

en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal MAUBERGER, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue dans le courant de l'année 2020.

Monsieur Dominique GRUSON a, par lettre séparée, déclaré accepter ses fonctions d'Administrateur, remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, et déclare satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats et la limite d'âge.

Le Conseil **prend acte** que cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de commerce.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Conseil d'Administration tous pouvoirs au Président Directeur Général pour signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des formalités et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Président-Directeur Général,
Monsieur Mathieu LEFEBVRE.

